


Prestone
REDEX
SIMONIZ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RALLYE BLACK PAINT

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit RALLYE BLACK PAINT

Numéro du produit RF0172C

Indications sur l'enregistrement REACH C'est un mélange, pas de renseignements sur l'inscription figurant dans le présent document. Holt sont classés comme utilisateur en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur A Holts Car Care Product
Holt Lloyd International Ltd
Barton Dock Road
Stretford
Manchester
M32 0YQ - England, UK
+44 (0) 161 866 4800
FAX +44 (0) 161 866 4854
www.holtsauto.com

Personne à contacter Contact Email address: info@holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence FR - INRS Tél : +33 (0)1.45.42.59.59 24hrs

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xi;R36. F+;R12. R66,R67.
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

RALLYE BLACK PAINT

Mentions de danger

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

Contient

ACÉTONE, ACÉTATE DE N-BUTYLE, N-BUTANOL, BUTANONE

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ACÉTONE		10-30%
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 Xi;R36 R66 R67	
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
BUTANE		5-10%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Flam. Gas 1 - H220	F+;R12	
Press. Gas		

RALLYE BLACK PAINT

ACÉTATE DE N-BUTYLE		5-10%
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 R66 R67	
BUTANONE		1-5%
Numéro CAS: 78-93-3	Numéro CE: 201-159-0	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R11 Xi;R36 R66 R67	
N-BUTANOL		1-5%
Numéro CAS: 71-36-3	Numéro CE: 200-751-6	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Acute Tox. 4 - H302 STOT SE 3 - H335, H336	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 Xn;R22 Xi;R37/38,R41 R67	
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)		1-5%
Numéro CAS: 7429-90-5	Numéro CE: 231-072-3	
Classification Pyr. Sol. 1 - H250 Water-react. 2 - H261	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F;R15,R17	
XYLÈNE		1-5%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

RALLYE BLACK PAINT

Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
-----------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
--	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.
-----------------------------------	--

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage	Stockage de gaz comprimé inflammable.
---------------------------	---------------------------------------

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

RALLYE BLACK PAINT

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 150 ppm 710 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m³

BUTANONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 600 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

N-BUTANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 150 mg/m³

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

XYLÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP, WEL 50 ppm(D), ppm 220 mg/m³(D), mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP, WEL 100 ppm(D), ppm 441 mg/m³(D), mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. EN374 Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex).

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer dans la zone de travail.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol.

Couleur Noir.

RALLYE BLACK PAINT

Point d'éclair	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.6% Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 18.6%
Densité relative	~0.748 @ °C
Température d'auto-inflammabilité	235°C

9.2. Autres informations

Volatilité	91.9%
Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 687.5 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les acides et les bases.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).
--	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	20 000,0
--------------------------	----------

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	110 000,0
----------------------------	-----------

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm)	450 000,0
---------------------------------	-----------

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	1 100,0
--------------------------------------	---------

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	150,0
---	-------

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses. Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête.
-------------------	--

Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
------------------	---

RALLYE BLACK PAINT

Contact cutané	Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.
--------------------	---

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion.
---	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Étiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

RALLYE BLACK PAINT

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (IATA) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

Législation UE Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 Titre VII) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

Classification de danger pour l'eau WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Date de révision 24/08/2015

RALLYE BLACK PAINT

Révision	1
Remplace la date	13/08/2013
Numéro de FDS	14294
Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable. R11 Facilement inflammable. R12 Extrêmement inflammable. R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables. R17 Spontanément inflammable à l'air. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R22 Nocif en cas d'ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger dans leur intégralité	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.